

l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), le Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*), la Renoncule flamette (*Ranunculus flammula*) et la Silène fleur-de-Coucou (*Lychnis flos-cuculi*).

**Tableau 36: Formations végétales du site d'Aucaleuc**

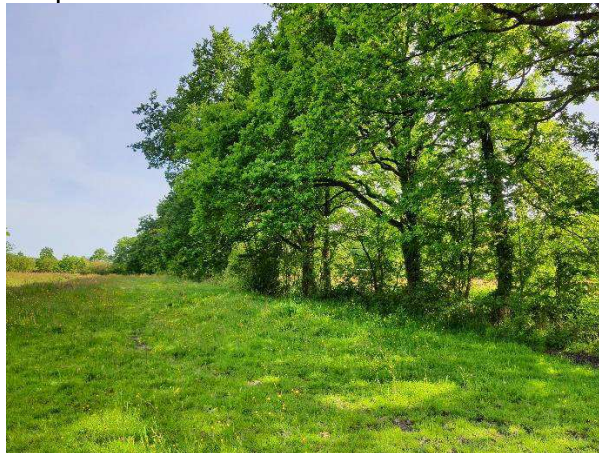
Formation	Surface de la formation (ha)	% de la surface totale du site	Code NATURA 2000	Code EUNIS
Formations herbacées naturelles et semi-naturelles				
Prairie humide pâturée	0,048	2,3	/	E2.41
Prairie pâturée mésophile	1,747	83	/	E2.11
Formations arborées				
Haie	0,309	14,7	/	FA



Prairie mésophile pâturée



Coulée humide dans la prairie



Haie bocagère

(Prises de vues : Nicolas BRIEAU ; THEMA Environnement)

OCCUPATION DU SOL DU SITE DE COMPENSATION AUCALEUC



Figure 68 : Cartographie simplifiée des formations végétales du site d'Aucaleuc

### La flore vasculaire

20 espèces végétales ont été recensées sur le site en 2023. Le site n'héberge pas d'espèce patrimoniale ni d'habitat d'intérêt communautaire.

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur le site.

### Entomofaune

Avec seulement quatre espèces de rhopalocères observées à l'occasion d'un unique passage, nos connaissances sur l'entomofaune sont encore très lacunaires. Il apparaît toutefois qu'au regard du type d'exploitation sur le site (pâturage), les capacités d'accueil du site semblent très limitées.

Les quelques espèces observées sont toutes relativement communes et ne présentent pas de statuts de menace particulier.

### Herpétofaune

Une seule espèce a été contactée au sein du site : le Lézard des murailles, espèce protégée au niveau national mais ne présentant pas d'enjeu de conservation particulier.

### Avifaune

16 espèces ont été contactées au sein du site de compensation. La plupart des espèces sont toutes relativement communes en Bretagne et France, hormis l'Hirondelle rustique et l'Alouette des champs, considérées comme « quasi-menacé » en France. Ces deux espèces exploitent cependant le site uniquement pour l'alimentation.

### Mammifères

Une espèce a été contactée au sein du site de compensation : Le Lièvre d'Europe, relativement commune en Bretagne et France.

#### **17.1.1.4 Description des grandes lignes de la mesure et de sa faisabilité**

L'état souhaité pour ce site consiste à créer une mosaïque à dominance de milieux forestiers et des ouvertures, permettant de recréer des milieux intra-forestiers comme des clairières sur le site.

Pour atteindre cet état, il est nécessaire d'envisager une phase de préparation et de plantation. Cette phase de génie écologique consistera à organiser un débroussaillage tardif avec export pour éviter la concurrence avec les plants et aussi éviter la destruction d'espèces faunistiques présentes sur le site.

Une fois la phase de conception finalisée, la gestion courante pourra se limiter à entretenir le milieu avec une gestion adaptée afin de permettre le développement des espèces arborées (fauche et débroussaillage autour des plantations afin de limiter la concurrence sur les premières années et libre évolution en suite permettant un développement libre de la végétation).

#### **17.1.1.5 Calendrier de la mesure**

La phase de restauration du site initiée au cours de l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de déroger aux espèces protégées (année N), et réitérée lors de l'automne/hiver suivant (année N+1) si nécessaire.

L'initiation de la gestion sur ce site est envisagée pour l'année N+1. Pour atteindre cet objectif, une convention de gestion sera recherchée dès l'année N avec un exploitant local. Si aucun partenaire local ne s'avère intéressé et prêt à respecter un cahier des charges précis et adapté aux enjeux écologiques, IEL Exploitation 64 fera appel à un prestataire en sylviculture.

La gestion du site sera effective jusqu'à la fin de l'exploitation du parc photovoltaïque du site d'Aucaleuc.

#### **17.1.1.6 Justification de l'équivalence avec le site impacté**

Un des impacts résiduels principaux du projet d'implantation de parc photovoltaïque sur le site d'Aucaleuc est relatif à la perte de milieux forestiers. Cela implique également des impacts résiduels sur la faune de ces milieux (herpétofaune et avifaune principalement).

Les mesures entreprises sur le site permettront de recréer un habitat forestier sur un milieu à tendance ouvert lié à son exploitation agricole. Cet aspect de la mesure de compensation permettra de d'accroître l'intérêt du site pour les espèces des milieux semi -ouverts et forestiers susceptibles de coloniser le site (diversification des surfaces d'habitats favorables à la faune). La diversification des habitats de ce site permettra également d'améliorer la continuité écologique, au regard de son positionnement au sein de la trame des milieux forestiers et du réseau déjà établi d'espaces naturels, de sa proximité avec le site d'Aucaleuc et des autres sites de compensation liés à la mesure MC5

#### **17.1.1.7 Justification de l'additionnalité de la mesure**

La mesure compensatoire MC5 devrait permettre de recréer une mosaïque d'habitats forestiers et semi-ouverts au sein du site. Si l'on considère la tendance d'évolution défavorable du site sans intervention (dégradation de l'état de conservation par le phénomène de surpâturage), la plus-value écologique de la mesure compensatoire n'en sera que plus forte par la diversification d'habitats.

#### **17.1.1.8 Acteurs et modalités de pérennisation**

La parcelle cadastrale sur laquelle s'appuie le site de compensation MC5 est la propriété de la Communauté de communes Dinan Agglomération. Pour assurer la maîtrise foncière dans le cadre du projet de compensation, IEL Exploitation 64 et Dinan Agglomération ont signé une convention de mise à disposition du foncier.

#### **17.1.1.9 Modalités de suivi**

Les modalités de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de la mesure compensatoire MC5 sont précisées au chapitre 12.

## 17.1.2 Site des Champs-Géraux

### 17.1.2.1 Présentation du site de compensation

Ce site, d'une surface d'un peu plus de 8ha, est une zone agricole située le long de la Rance sur la commune des Champs-Géraux, à l'extrême Est des Côtes d'Armor (cf :Figure 69Figure). Ce site de compensation se situe à 8,5 km au Sud-Est du site d'Aucaleuc.

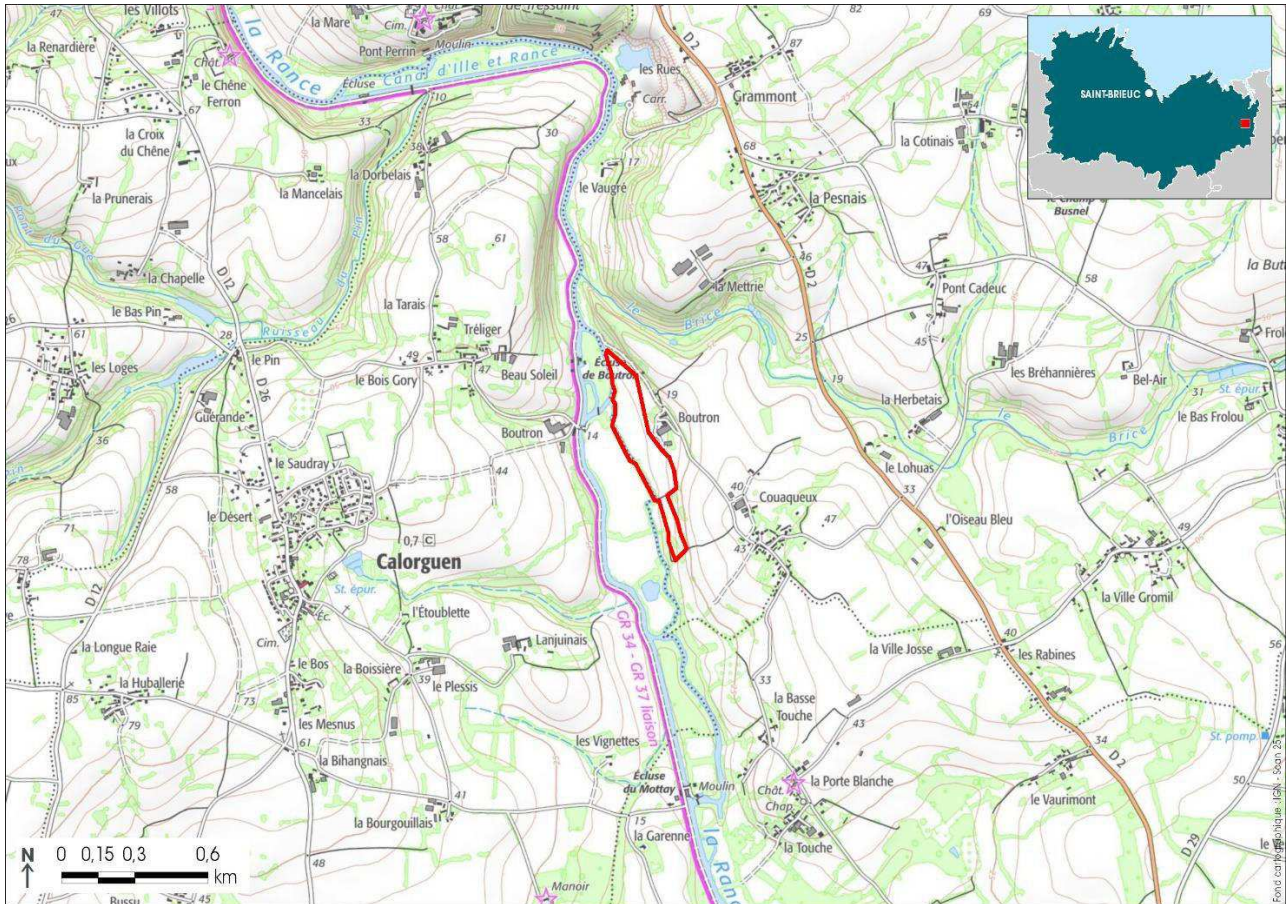


Figure 69: Localisation du site des Champs-Géraux

### 17.1.2.2 Evolution historique de l'occupation du sol

Depuis les années 1950 le contexte du site d'étude n'a pas évolué, l'occupation du sol reste majoritairement agricole. Principale évolution : les cordons boisés le long de la Rance se sont densifiés en 70 ans formant de belles ripisylves.

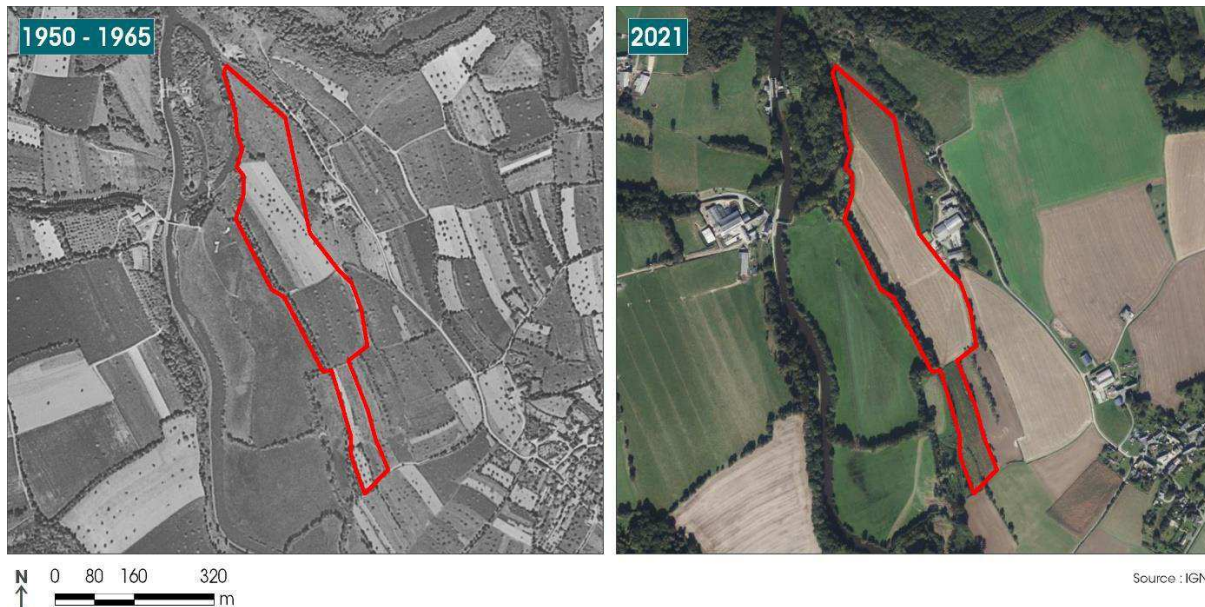


Figure 70 : Comparaison des photos aériennes du site des Champs-Géraux et ses environs (2021 / entre 1950 et 1965). Source : IGN.

### 17.1.2.3 Diagnostic initial d'intérêt écologique

#### Contexte écologique

L'environnement proche du site est essentiellement constitué de terres agricoles traversées par deux cours d'eau : le Brice et la Rance avec notamment le canal d'Ille et Rance.

Le site se situe à 1.5Km au Sud de la ZNIEFF type 1 de l'île de Pont Perrin composée de boisements inondables et de prairies alluviales.

Le site s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional Rance-Emeraude aujourd'hui encore en projet de création et qui visera la préservation de la vallée de la Rance, de la Côte d'Emeraude et du bocage breton dans lequel le site de compensation s'inscrit.

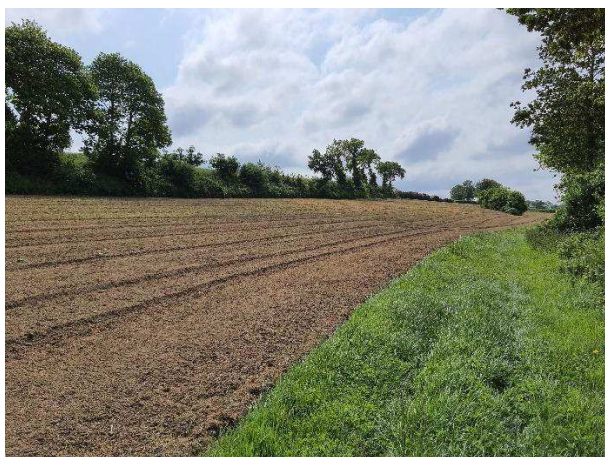
#### Les formations végétales

Un tableau des formations végétales recouvrant le site et une cartographie succincte associée sont présentés ci-dessous. Ces éléments sont le résultat du passage effectué sur le site en Mai 2023.

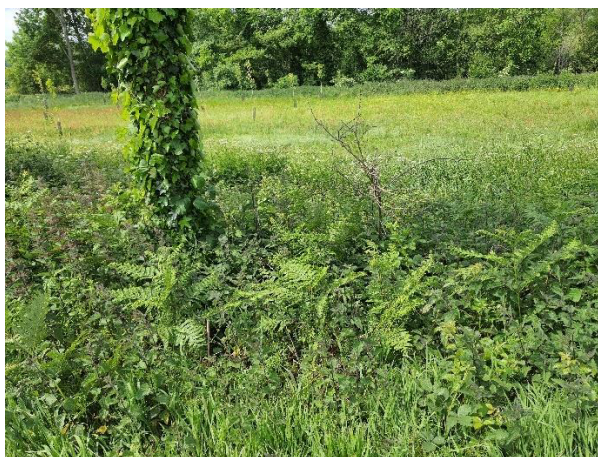
Le site est globalement composé de plusieurs parcelles agricoles, celles-ci étaient juste broyées le jour du passage sur le terrain. Au Sud, une haie arbustive composée de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), de Châtaignier (*Castanea sativa*) et de Ronce (*Rubus* sp) coupe la parcelle en deux. La frange Ouest du site d'étude est longée par la Rance. Une ripisylve dominée par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) borde le cours d'eau sur toute la longueur de la parcelle agricole. Sur une courte distance au Nord, une Saulaie riveraine à Saule fragile (*Salix fragilis*) remplace le Chêne pédonculé (voir carte). Au Nord-Est du site, une parcelle de prairie mésophile de fauche a été observée. Cette prairie, dominée par le Ray-grass Anglais (*Lolium perenne*), est dans un état de conservation plutôt dégradé.

**Tableau 1 : Formations végétales du site des Champs-Géraux**

Formation	Surface de la formation (ha)	% de la surface totale du site	Code NATURA 2000	Code EUNIS
Formations herbacée naturelles et semi-naturelles				
Ourlet nitrophile	0,182	2,2	/	E5.43
Prairie mésophile de fauche	0,693	8,3	/	E2.21
Formations arborées				
Haie	0,043	0,5	/	FA
Ripisylve	0,687	8,2	/	G1.1
Saulaie riveraine	0,203	2,4	/	G1.11
Autres				
Culture	6,554	78,3	/	I1.1



Parcelle cultivée



Ourlet nitrophile



Prairie mésophile de fauche

(Prises de vues : Nicolas BRIEAU ; THEMA Environnement)

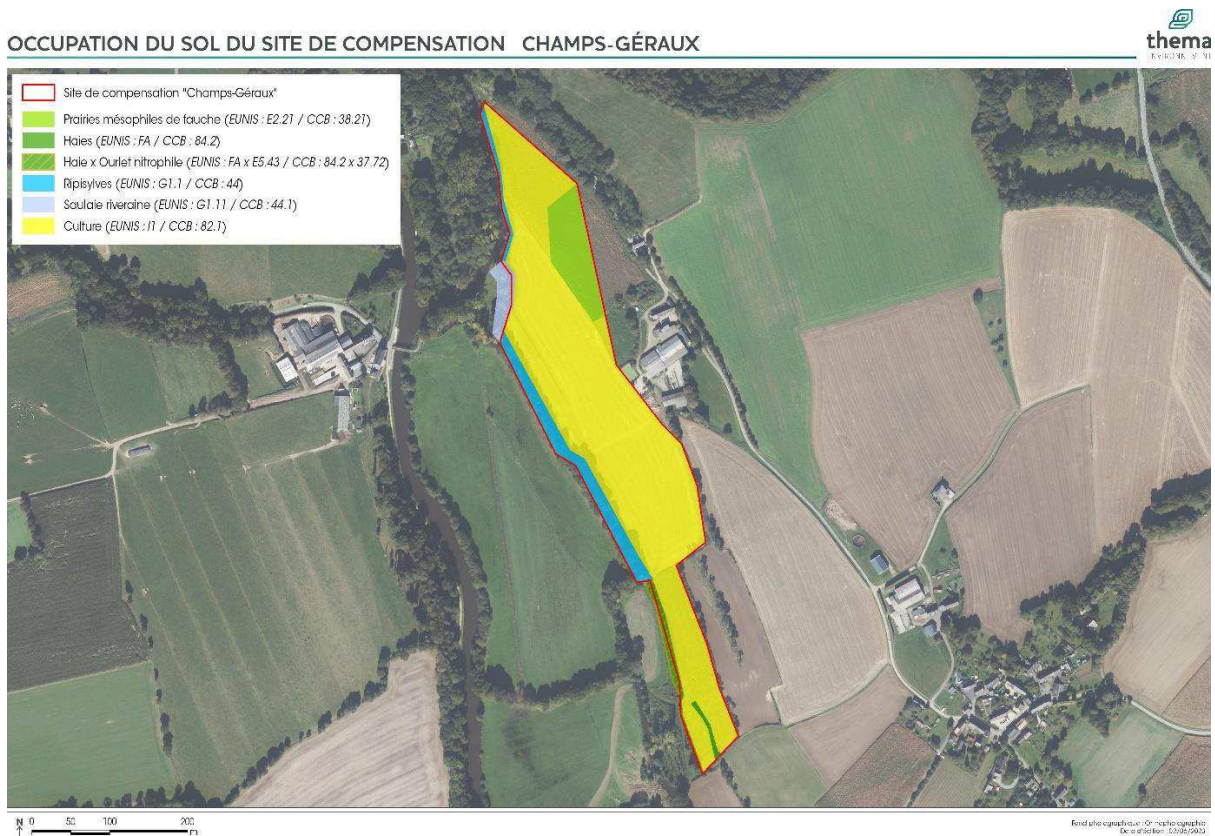


Figure 71 : Cartographie simplifiée des formations végétales du site des Champs-Géraux

### La flore vasculaire

27 espèces végétales ont été recensées sur le site en 2023. Le site n'héberge pas d'espèce patrimoniale ni d'habitat d'intérêt communautaire.

Cependant une espèce exotique envahissante a été observée sur le site. Il s'agit du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) situé au niveau de la Saulaie riveraine (voir carte).

### Entomofaune

Avec seulement sept espèces de rhopalocères et odonates observées à l'occasion d'un unique passage, nos connaissances sur l'entomofaune sont encore très lacunaires. Il apparaît toutefois qu'au regard du type d'exploitation sur le site (exploitation agricole), les capacités d'accueil du site semblent très limitées, localisées en bordure des sites et au niveau de la ripisylve.

Les quelques espèces observées sont toutes relativement communes et ne présentent pas de statuts de menace particulier.

### Herpétofaune

Une seule espèce a été contactée au sein du site : la Couleuvre helvétique, espèce protégée au niveau national mais ne présentant pas d'enjeu de conservation particulier.

### Avifaune

17 espèces ont été contactées au sein du site de compensation. La plupart des espèces sont toutes relativement communes en Bretagne et France, hormis l'Hirondelle rustique (considérée comme « quasi-menacé » en France), le Rossignol philomèle (considérée comme « vulnérable » en Bretagne) et le Chardonneret élégant (considérée comme « vulnérable » en France). Ces deux dernières espèces sont susceptibles de se reproduire au sein des haies et de la ripisylve.

### Mammifères



Une espèce a été contactée au sein du site de compensation : Le Lapin de Garenne, considéré comme « quasi-menacé » en France. Cette espèce exploite le site pour son alimentation et en transit.

#### **17.1.2.4 Description des grandes lignes de la mesure et de sa faisabilité**

L'état souhaité pour ce site consiste à créer une mosaïque à dominance de milieux forestiers et des ouvertures, permettant de recréer des milieux intra-forestiers comme des clairières sur le site.

Pour atteindre cet état, il est nécessaire d'envisager une phase de préparation et de plantation. Cette phase de génie écologique consistera à organiser un débroussaillage tardif avec export pour éviter la concurrence avec les plants et aussi éviter la destruction d'espèces faunistiques présentes sur le site.

Une fois la phase de conception finalisée, la gestion courante pourra se limiter à entretenir le milieu avec une gestion adaptée afin de permettre le développement des espèces arborées (fauche et débroussaillage autour des plantations afin de limiter la concurrence sur les premières années et libre évolution en suite permettant un développement libre de la végétation)

#### **17.1.2.5 Calendrier de la mesure**

La phase de restauration du site initiée au cours de l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de déroger aux espèces protégées (année N), et réitérée lors de l'automne/hiver suivant (année N+1) si nécessaire.

L'initiation de la gestion sur ce site est envisagée pour l'année N+1. Pour atteindre cet objectif, une convention de gestion sera recherchée dès l'année N avec un exploitant local. Si aucun partenaire local ne s'avère intéressé et prêt à respecter un cahier des charges précis et adapté aux enjeux écologiques, IEL Exploitation 64 fera appel à un prestataire en sylviculture.

La gestion du site sera effective jusqu'à la fin de l'exploitation du parc photovoltaïque du site d'Aucaleuc.

#### **17.1.2.6 Justification de l'équivalence avec le site impacté**

Un des impacts résiduels principaux du projet d'implantation de parc photovoltaïque sur le site d'Aucaleuc est relatif à la perte de milieux forestiers. Cela implique également des impacts résiduels sur la faune (herpétofaune et avifaune principalement) de ces milieux.

Les mesures entreprises sur le site permettront de recréer un habitat forestier sur un milieu à tendance ouvert lié à son exploitation agricole. Cet aspect de la mesure de compensation permettra de d'accroître l'intérêt du site pour les espèces des milieux semi-ouverts et forestiers susceptibles de coloniser le site (diversification des surfaces d'habitats favorables à la faune). La diversification des habitats de ce site permettra également d'améliorer la continuité écologique, au regard de son positionnement au sein de la trame des milieux forestiers et du réseau déjà établi d'espaces naturels, de sa proximité avec le site d'Aucaleuc et des autres sites de compensation liés à la mesure MC5

#### **17.1.2.7 Justification de l'additionnalité de la mesure**

La mesure compensatoire MC5 devrait permettre de recréer une mosaïque d'habitats forestiers et semi-ouverts au sein du site. Si l'on considère la tendance d'évolution défavorable du site sans intervention (dégradation de l'état de conservation dû à la mise en place d'agriculture ou la déprise agricole), la plus-value écologique de la mesure compensatoire n'en sera que plus forte par la diversification d'habitats.

#### **17.1.2.8 Acteurs et modalités de pérennisation**

La parcelle cadastrale sur laquelle s'appuie le site de compensation MC5 est la propriété de Monsieur Gilbert Mallet. Pour assurer la maîtrise foncière dans le cadre du projet de compensation, IEL Exploitation 64 et le propriétaire ont signé une convention de mise à disposition du foncier.

### **17.1.2.9 Modalités de suivi**

Les modalités de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de la mesure compensatoire MC5 sont précisées au chapitre 12.

## 17.1.3 Site de Corseul

### 17.1.3.1 Présentation du site de compensation

Ce site, d'une surface de 300m<sup>2</sup>, est constitué d'une parcelle de prairie située sur la commune de Corseul, au Nord-Ouest de Dinan (cf. Figure 66). Ce site de compensation se situe à 5 Km au Nord-Ouest du site du projet.

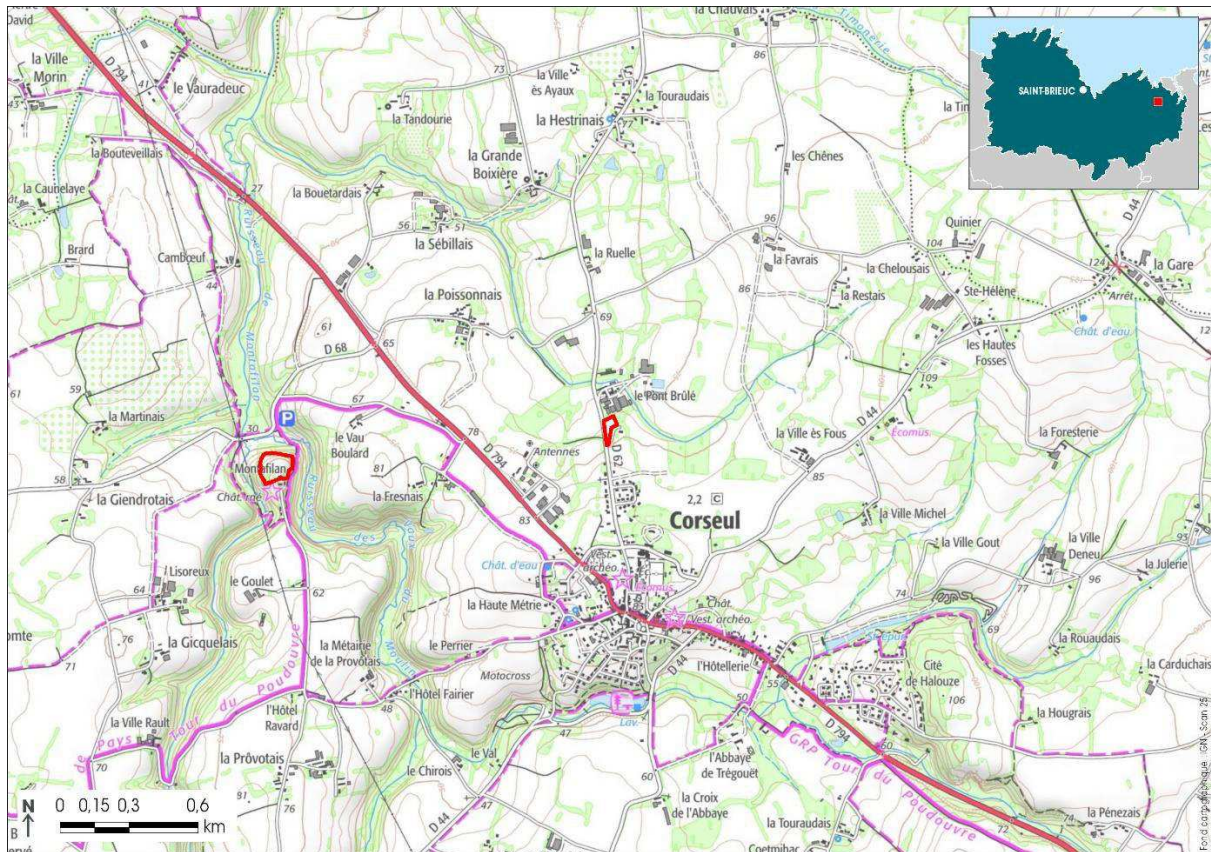


Figure 72: Localisation du site de Corseul

### 17.1.3.2 Evolution historique de l'occupation du sol

Dans les années 1950 la parcelle occupait une superficie beaucoup plus grande qu'aujourd'hui (Figure 73). La frange Sud est maintenant occupée par une habitation tandis qu'une exploitation agricole occupe la frange Nord. L'environnement immédiat du site de compensation est toujours à dominance agricole.



Figure 73: Comparaison des photos aériennes du site de Corseul et ses environs (2021 / entre 1950 et 1965). Source : IGN.

### 17.1.3.3 Diagnostic initial d'intérêt écologique

#### Contexte écologique

L'environnement proche du site est essentiellement composé de terres agricoles et de petits boisements épars dans lequel s'insère parfaitement le site. Le site d'étude se situe à la sortie de la zone urbaine de la commune de Corseul.

Aucun zonage environnemental se situe à proximité du site d'étude, le plus proche étant la ZNIEFF de type 1-Landes et Bois de l'Avaugour en Taden située à 6km vers l'Est.

Le site s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional Rance-Emeraude aujourd'hui encore en projet de création et qui visera la préservation de la vallée de la Rance, de la Côte d'Emeraude et du bocage breton dans lequel le site de compensation s'inscrit.

#### Les formations végétales

Un tableau des formations végétales recouvrant le site (Tableau 37) et une cartographie succincte associée sont présentés ci-dessous. Ces éléments sont le résultat du passage effectué sur le site en Mai 2023.

Le site est composé d'un habitat de prairie mésophile de fauche plutôt dégradée et peu diversifiée. En effet elle est surtout dominée par le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*). On retrouve aussi le Rumex oseille (*Rumex acetosa*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) et le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*).

**Tableau 37: Formation végétale du site de Corseul**

Formation	Surface de la formation (ha)	% de la surface totale du site	Code NATURA 2000	Code EUNIS
Formations herbacée naturelles et semi-naturelles				
Prairie mésophile de fauche	0,352	100	/	E2.21



**Prairie mésophile de fauche dégradée**

(Prise de vue : Nicolas BRIEAU ; THEMA Environnement)



Figure 74 : Cartographie simplifiée des formations végétales du site de Corseul

### La flore vasculaire

10 espèces végétales ont été recensées sur le site en 2023. Le site n'héberge pas d'espèce patrimoniale ni d'habitat d'intérêt communautaire.

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur le site.

### Entomofaune

Avec seulement trois espèces de rhopalocères observées à l'occasion d'un unique passage, nos connaissances sur l'entomofaune sont encore très lacunaires. Il apparaît toutefois qu'au regard de la proximité de l'habitat avec des milieux fortement anthropisés et la surface très réduite du site, les capacités d'accueil du site semblent limitées.

Les quelques espèces observées sont toutes relativement communes et ne présentent pas de statuts de menace particulier.

### Herpétofaune

Aucune espèce n'a été contactée au sein du site, au regard de l'absence d'habitats favorables aux amphibiens et reptiles.

### Avifaune

7 espèces ont été contactées au sein du site de compensation. La plupart des espèces sont toutes relativement communes en Bretagne et France, hormis l'Hirondelle rustique, considérée comme « quasi-menacé » en France. Cette espèce exploite cependant le site uniquement pour l'alimentation.

### Mammifères

Aucune espèce n'a été contactée au sein du site, au regard de l'absence d'habitats favorables aux mammifères.

#### **17.1.3.4 Description des grandes lignes de la mesure et de sa faisabilité**

L'état souhaité pour ce site consiste à créer une mosaïque à dominance de milieux forestiers et des ouvertures, permettant de recréer des milieux intra-forestiers comme des clairières sur le site.

Pour atteindre cet état, il est nécessaire d'envisager une phase de préparation et de plantation. Cette phase de génie écologique consistera à organiser un débroussaillage tardif avec export pour éviter la concurrence avec les plants et aussi éviter la destruction d'espèces faunistiques présentes sur le site.

Une fois la phase de conception finalisée, la gestion courante pourra se limiter à entretenir le milieu avec une gestion adaptée afin de permettre le développement des espèces arborées (fauche et débroussaillage autour des plantations afin de limiter la concurrence sur les premières années et libre évolution en suite permettant un développement libre de la végétation)

#### **17.1.3.5 Calendrier de la mesure**

La phase de restauration du site initiée au cours de l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de déroger aux espèces protégées (année N), et réitérée lors de l'automne/hiver suivant (année N+1) si nécessaire.

L'initiation de la gestion sur ce site est envisagée pour l'année N+1. Pour atteindre cet objectif, une convention de gestion sera recherchée dès l'année N avec un exploitant local. Si aucun partenaire local ne s'avère intéressé et prêt à respecter un cahier des charges précis et adapté aux enjeux écologiques, IEL Exploitation 64 fera appel à un prestataire en sylviculture.

La gestion du site sera effective jusqu'à la fin de l'exploitation du parc photovoltaïque du site d'Aucaleuc.

#### **17.1.3.6 Justification de l'équivalence avec le site impacté**

Un des impacts résiduels principaux du projet d'implantation de parc photovoltaïque sur le site d'Aucaleuc est relatif à la perte de milieux forestiers. Cela implique également des impacts résiduels sur la faune de ces milieux (herpétofaune et avifaune principalement).

Les mesures entreprises sur le site permettront de recréer un habitat forestier sur un milieu à tendance ouvert lié à son exploitation agricole. Cet aspect de la mesure de compensation permettra de d'accroître l'intérêt du site pour les espèces des milieux semi -ouverts et forestiers susceptibles de coloniser le site (diversification des surfaces d'habitats favorables à la faune). La diversification des habitats de ce site permettra également d'améliorer la continuité écologique, au regard de son positionnement au sein de la trame des milieux forestiers et du réseau déjà établi d'espaces naturels, de sa proximité avec le site d'Aucaleuc et des autres sites de compensation liés à la mesure MC5

### **17.1.3.7 Justification de l'additionnalité de la mesure**

La mesure compensatoire MC5 devrait permettre de recréer une mosaïque d'habitats forestiers et semi-ouverts au sein du site. Si l'on considère la tendance d'évolution défavorable du site sans intervention (dégradation de l'état de conservation dû à une absence de gestion au sein du site et sa proximité de milieux fortement anthropisés), la plus-value écologique de la mesure compensatoire n'en sera que plus forte par la diversification d'habitats.

### **17.1.3.8 Acteurs et modalités de pérennisation**

La parcelle cadastrale sur laquelle s'appuie le site de compensation MC5 est la propriété de SCEA Terre et Porc. Pour assurer la maîtrise foncière dans le cadre du projet de compensation, IEL Exploitation et le propriétaire ont signé une convention de mise à disposition du foncier.

### **17.1.3.9 Modalités de suivi**

Les modalités de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de la mesure compensatoire MC5 sont précisées au chapitre 12.



## 17.1.4 Site de Corseul-Montafilan

### 17.1.4.1 Présentation du site de compensation

Ce site, d'une surface de 1.4 hectares (parcelle cadastrale ZA47), est une prairie mésophile dans une enceinte boisée sur la commune Corseul au Nord-Ouest de Dinan (Figure 1). Ce site de compensation se situe à 6.5 km au nord-ouest du site d'Aucaleuc.

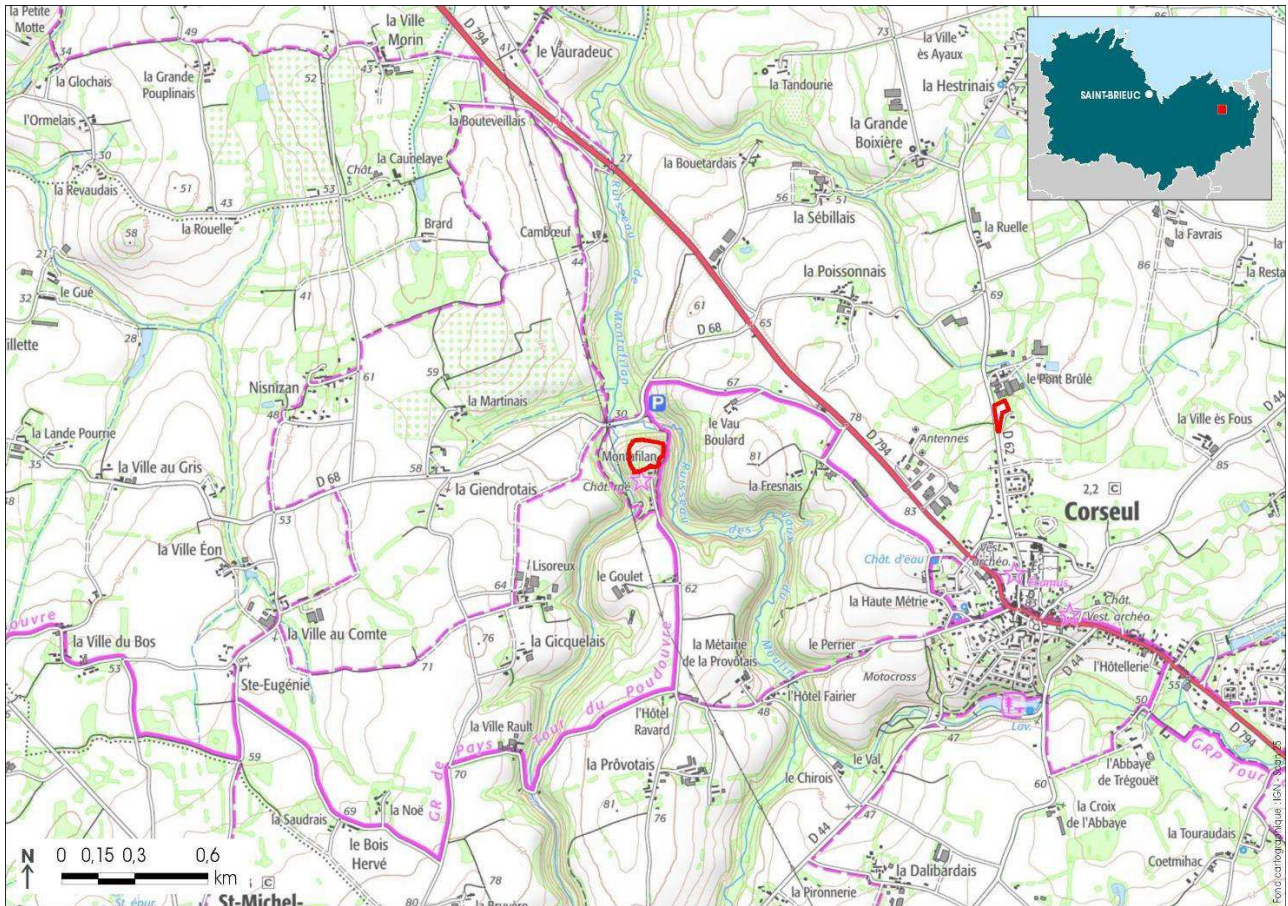


Figure 1 : Localisation du site de Corseul-Montafilan

#### 17.1.4.2 Evolution historique de l'occupation du sol

Dans les années 1950 cette prairie existait déjà, ainsi que la haie située au Sud et le fourré arbustif situé à l'Ouest. La taille des différents habitats occupants le site d'étude n'a que très peu variée. Cependant la ceinture boisée autour de la prairie s'est très largement densifiée (Figure 2).



Figure 2 : Comparaison des photos aériennes du site et ses environs (2021 / entre 1950 et 1965).  
Source : IGN.

#### 17.1.4.3 Diagnostic initial d'intérêt écologique

##### Contexte écologique

Le site d'étude se situe en zone topographique haute dans un milieu plutôt boisé, surplombant le méandre du ruisseau des Vaux du Moulin, juste derrière les ruines du Château de Montafilan. Hormis cette partie boisée en contact direct, le site d'étude se situe plutôt dans un contexte agricole.

Aucun zonage environnemental se situe à proximité du site d'étude, le plus proche étant la ZNIEFF de type 1-Landes et Bois de l'Avaugour en Taden située à 7.5km vers l'Est.

Le site s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional Rance-Emeraude aujourd'hui encore en projet de création et qui visera la préservation de la vallée de la Rance, de la Côte d'Emeraude et du bocage breton dans lequel le site de compensation s'inscrit.

##### Les formations végétales

Un tableau des formations végétales (Tableau 1) recouvrant le site et une cartographie succincte associée sont présentés ci-dessous. Ces éléments sont le résultat du passage effectué sur le site en Mai 2023.

Le site est principalement composé d'une grande prairie mésophile de fauche bordée par une Chênaie. Sur la partie Ouest de la prairie on trouve un très beau Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et un fourré nitrophile dominé par la Ronce (*Rubus* sp), le Gaillard gratteron (*Galium aparine*) et le Sureau noir (*Sambucus nigra*). Entre ce fourré et la Chênaie située juste derrière, on trouve une zone ombragée assez fraîche sur laquelle se développe un ourlet forestier composé de Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), de Gaillard gratteron (*Galium aparine*) et de *Dactyle aggloméré* (*Dactylis glomerata*).

Une très belle haie borde la prairie au Sud et la sépare des ruines du Château situées derrière. Cette haie située sur un talus et multistratifiée est dominé par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*, le Châtaignier

(*Castanea sativa*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). De part et d'autre de la haie, de nouveaux habitats d'ourlets se développent.

**Tableau 1 : Formations végétales du site de Corseul-Montafilan**

Formation	Surface de la formation (ha)	% de la surface totale du site	Code NATURA 2000	Code EUNIS
Formations herbacée naturelles et semi-naturelles				
Ourlet nitrophile	0,104	7,4	/	E5.43
Prairie mésophile de fauche	0,826	58,5	/	E2.21
Formations arbustives				
Fourré arbustif	0,035	2,5	/	F3.11
Formations arborées				
Haie	0,191	13,5	/	FA
Chênaie	0,255	18,1	/	G1.A1



Haie sur talus



Ourlet nitrophile



Prairie mésophile de fauche

(Prises de vues : Nicolas BRIEAU ; THEMA Environnement)



Figure 3 : Cartographie simplifiée des formations végétales du site de Corseul-Montafilan

### La flore vasculaire

26 espèces végétales ont été recensées sur le site en 2023. Le site n'héberge pas d'espèce patrimoniale ni d'habitat d'intérêt communautaire.

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur le site.

### Entomofaune

Avec seulement trois espèces de rhopalocères et odonates observées à l'occasion d'un unique passage, nos connaissances sur l'entomofaune sont encore très lacunaires, s'expliquant par les conditions d'inventaires (réalisé en fin de journée et passage court)

Les quelques espèces observées sont toutes relativement communes et ne présentent pas de statuts de menace particulier.

### Herpétofaune

Une seule espèce a été contactée au sein du site : le Lézard des murailles, espèce protégée au niveau national mais ne présentant pas d'enjeu de conservation particulier.

### Avifaune

9 espèces ont été contactées au sein du site de compensation. La plupart des espèces sont toutes relativement communes en Bretagne et France.

### Mammifères

Aucune espèce n'a été contactée au sein du site, au regard de la difficulté de contact de ce groupe taxonomique.

#### **17.1.4.4 Description des grandes lignes de la mesure et de sa faisabilité**

L'état souhaité pour ce site consiste à créer une mosaïque à dominance de milieux forestiers et des ouvertures, permettant de recréer des milieux intra-forestiers comme des clairières sur le site.

Pour atteindre cet état, il est nécessaire d'envisager une phase de préparation et de plantation. Cette phase de génie écologique consistera à organiser un débroussaillage tardif avec export pour éviter la concurrence avec les plants et aussi éviter la destruction d'espèces faunistiques présentes sur le site.

Une fois la phase de conception finalisée, la gestion courante pourra se limiter à entretenir le milieu avec une gestion adaptée afin de permettre le développement des espèces arborées (fauche et débroussaillage autour des plantations afin de limiter la concurrence sur les premières années et libre évolution en suite permettant un développement libre de la végétation).

#### **17.1.4.5 Calendrier de la mesure**

La phase de restauration du site initiée au cours de l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de déroger aux espèces protégées (année N), et réitérée lors de l'automne/hiver suivant (année N+1) si nécessaire.

L'initiation de la gestion sur ce site est envisagée pour l'année N+1. Pour atteindre cet objectif, une convention de gestion sera recherchée dès l'année N avec un exploitant local. Si aucun partenaire local ne s'avère intéressé et prêt à respecter un cahier des charges précis et adapté aux enjeux écologiques, IEL Exploitation 64 fera appel à un prestataire en sylviculture.

La gestion du site sera effective jusqu'à la fin de l'exploitation du parc photovoltaïque du site d'Aucaleuc.

#### **17.1.4.6 Justification de l'équivalence avec le site impacté**

Un des impacts résiduels principaux du projet d'implantation de parc photovoltaïque sur le site d'Aucaleuc est relatif à la perte de milieux forestiers. Cela implique également des impacts résiduels sur la faune de ces milieux (herpétofaune et avifaune principalement).

Les mesures entreprises sur le site permettront de recréer un habitat forestier sur un milieu à tendance ouvert lié à son exploitation agricole. Cet aspect de la mesure de compensation permettra de d'accroître l'intérêt du site pour les espèces des milieux semi -ouverts et forestiers susceptibles de coloniser le site (diversification des surfaces d'habitats favorables à la faune). La diversification des habitats de ce site permettra également d'améliorer la continuité écologique, au regard de son positionnement au sein de la trame des milieux forestiers et du réseau déjà établi d'espaces naturels, de sa proximité avec le site d'Aucaleuc et des autres sites de compensation liés à la mesure MC5

#### **17.1.4.7 Justification de l'additionnalité de la mesure**

La mesure compensatoire MC5 devrait permettre de recréer une mosaïque d'habitats forestiers et semi-ouverts au sein du site. Si l'on considère la tendance d'évolution défavorable du site sans intervention (dégradation de l'état de conservation par l'absence de gestion sur le site), la plus-value écologique de la mesure compensatoire n'en sera que plus forte par la diversification d'habitats.

#### **17.1.4.8 Acteurs et modalités de pérennisation**

La parcelle cadastrale sur laquelle s'appuie le site de compensation MC5 est la propriété de la ville de Corseul. Pour assurer la maîtrise foncière dans le cadre du projet de compensation, IEL Exploitation 64 et le propriétaire ont signé une convention de mise à disposition du foncier.

#### **17.1.4.9 Modalités de suivi**

Les modalités de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de la mesure compensatoire MC5 sont précisées au chapitre 12.

## 17.1.5 Site de La Landec

### 17.1.5.1 Présentation du site de compensation

Ce site, d'une surface de 2.2 ha, est constitué de deux parcelles de prairie situées sur la commune de La Landec, à l'Ouest de Dinan (cf. Figure 66). Ce site de compensation se situe à 4 Km à l'Ouest du site du projet.

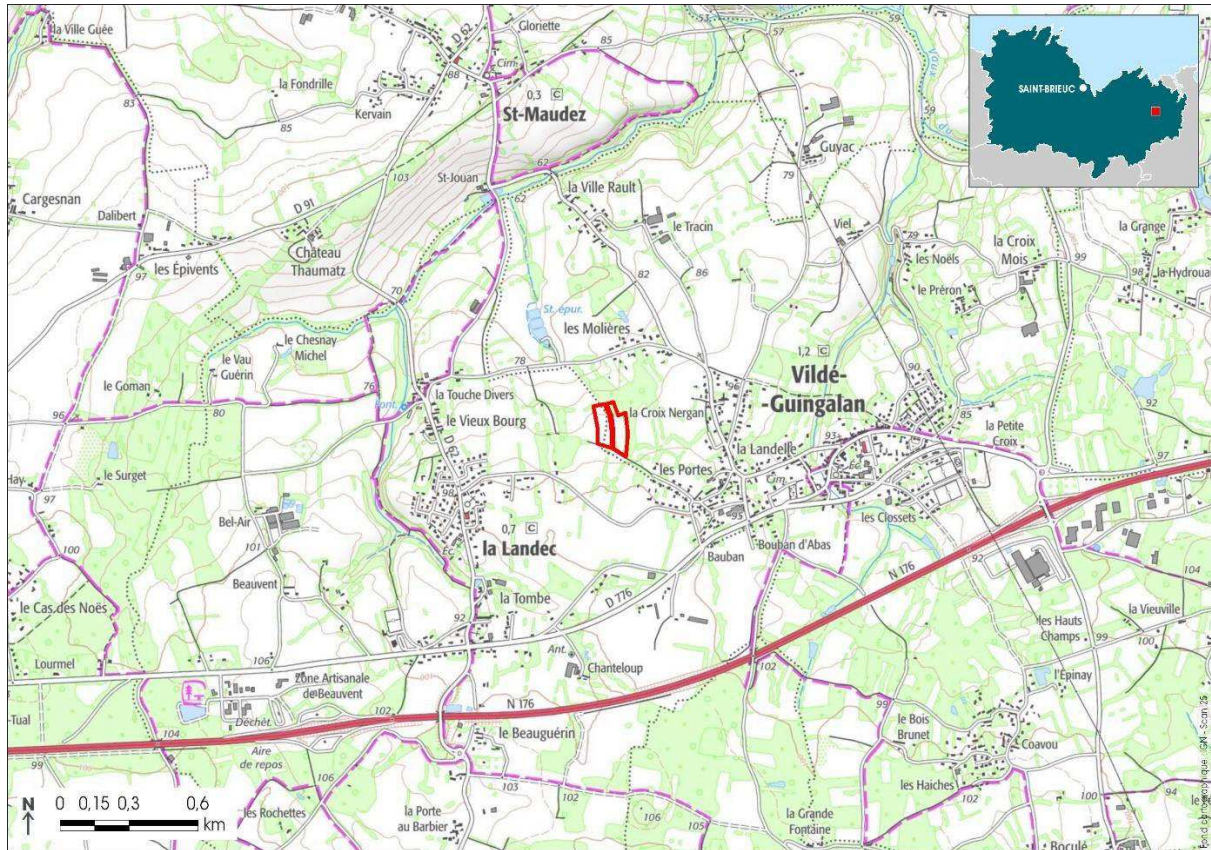


Figure 75: Localisation du site de La Landec

### 17.1.5.2 Evolution historique de l'occupation du sol

Dans les années 1950 les deux parcelles existaient déjà avec une occupation du sol similaire à celle d'aujourd'hui (Figure 76). La parcelle Est semblait davantage divisée et de manière générale le site d'étude s'inscrivait dans un maillage bocager beaucoup plus fin. La zone boisée située à l'Est du site n'existait pas encore, l'environnement était plus ouvert qu'aujourd'hui.



Figure 76 : Comparaison des photos aériennes du site de La Landec et ses environs (2021 / entre 1950 et 1965). Source : IGN.

### 17.1.5.3 Diagnostic initial d'intérêt écologique

#### Contexte écologique

L'environnement proche du site est essentiellement composé de terres agricoles et de petits boisements éparses dans lequel s'insère parfaitement le site.

Aucun zonage environnemental, ZNIEFF ou Natura 2000 n'englobe le site de compensation. Les zonages les plus proches étant les ZNIEFF de type 1 de l'Étang de Chalonge et de l'Étang de Beaulieu situés respectivement à 2.8 Km et 4Km du site.

Le site s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional Rance-Emeraude aujourd'hui encore en projet de création et qui visera la préservation de la vallée de la Rance, de la Côte d'Émeraude et du bocage breton dans lequel le site de compensation s'inscrit.

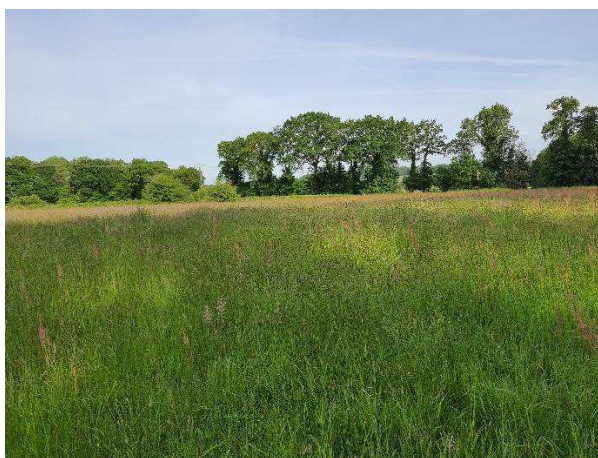
#### Les formations végétales

Un tableau des formations végétales recouvrant le site (Tableau 38) et une cartographie succincte associée sont présentés ci-dessous. Ces éléments sont le résultat du passage effectué sur le site en Mai 2023.

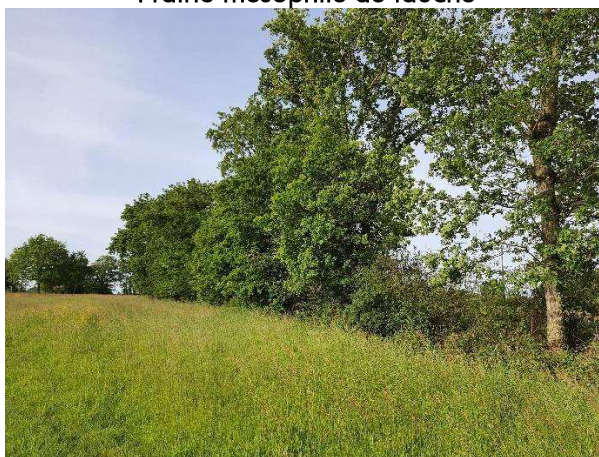
Le site se compose essentiellement de deux parcelles de prairies mésophiles de fauche séparées par une belle haie bocagère dominée par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). La végétation des deux parcelles est plutôt homogène et est dominée par un ensemble de graminées mésophiles comme la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), la Flouve odorante (*Anhoxanthum odoratum*), la Fétuque faux-roseau (*Festuca arundinacea*) et le Dactyle aggloméré (*Daclis glomerata*), accompagnées notamment par le Rumex oseille (*Rumex acetosa*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) et la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*). Une petite zone dans le bas de la parcelle Ouest se démarque par une humidité plus élevée soulignée par la présence assez abondante d'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*).

**Tableau 38: Formations végétales du site de La Landec**

Formation	Surface de la formation (ha)	% de la surface totale du site	Code NATURA 2000	Code EUNIS
Formations herbacées naturelles et semi-naturelles				
Prairie mésophile de fauche	1,884	83,7	/	E2.21
Prairie méso-hygrophile de fauche	0,033	1,5	/	E2.21 X E3.41
Formations arborées				
Haie	0,187	8,3	/	FA
Chênaie	0,147	6,5	/	G1.A1



Prairie mésophile de fauche



Haie bocagère

(Prises de vues : Nicolas BRIEAU ; THEMA Environnement)





Figure 77 : Cartographie simplifiée des formations végétales du site de La Landec

### La flore vasculaire

26 espèces végétales ont été recensées sur le site en 2023. Le site n'héberge pas d'espèce patrimoniale ni d'habitat d'intérêt communautaire.

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur le site.

### Entomofaune

Avec seulement trois espèces de rhopalocères et coléoptères observées à l'occasion d'un unique passage, nos connaissances sur l'entomofaune sont encore très lacunaires, s'expliquant par les conditions d'inventaires (réalisé en fin de journée et passage court).

Les quelques espèces observées sont toutes relativement communes et ne présentent pas de statuts de menace particulier.

### Herpétofaune

Aucune espèce n'a été contactée au sein du site, au regard de la difficulté de contact de ce groupe taxonomique.

### Avifaune

19 espèces ont été contactées au sein du site de compensation. La plupart des espèces sont toutes relativement communes en Bretagne et France, hormis l'Hirondelle rustique (considérée comme « quasi-menacé » en France) et le Rossignol philomèle (considérée comme « vulnérable » en région Normandie). Cette dernière exploite la haie centrale pour la reproduction, en dehors de la zone de compensation.

### Mammifères

Aucune espèce n'a été contactée au sein du site, au regard de la difficulté de contact de ce groupe taxonomique.

#### **17.1.5.4 Description des grandes lignes de la mesure et de sa faisabilité**

L'état souhaité pour ce site consiste à créer une mosaïque à dominance de milieux forestiers et des ouvertures, permettant de recréer des milieux intra-forestiers comme des clairières sur le site.

Pour atteindre cet état, il est nécessaire d'envisager une phase de préparation et de plantation. Cette phase de génie écologique consistera à organiser un débroussaillage tardif avec export pour éviter la concurrence avec les plants et aussi éviter la destruction d'espèces faunistiques présentes sur le site.

Une fois la phase de conception finalisée, la gestion courante pourra se limiter à entretenir le milieu avec une gestion adaptée afin de permettre le développement des espèces arborées (fauche et débroussaillage autour des plantations afin de limiter la concurrence sur les premières années et libre évolution en suite permettant un développement libre de la végétation).

#### **17.1.5.5 Calendrier de la mesure**

La phase de restauration du site initiée au cours de l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de déroger aux espèces protégées (année N), et réitérée lors de l'automne/hiver suivant (année N+1) si nécessaire.

L'initiation de la gestion sur ce site est envisagée pour l'année N+1. Pour atteindre cet objectif, une convention de gestion sera recherchée dès l'année N avec un exploitant local. Si aucun partenaire local ne s'avère intéressé et prêt à respecter un cahier des charges précis et adapté aux enjeux écologiques, IEL Exploitation 64 fera appel à un prestataire en sylviculture.

La gestion du site sera effective jusqu'à la fin de l'exploitation du parc photovoltaïque du site d'Aucaleuc.

#### **17.1.5.6 Justification de l'équivalence avec le site impacté**

Un des impacts résiduels principaux du projet d'implantation de parc photovoltaïque sur le site d'Aucaleuc est relatif à la perte de milieux forestiers. Cela implique également des impacts résiduels sur la faune de ces milieux (herpétofaune et avifaune principalement).

Les mesures entreprises sur le site permettront de recréer un habitat forestier sur un milieu à tendance ouvert lié à son exploitation agricole. Cet aspect de la mesure de compensation permettra de d'accroître l'intérêt du site pour les espèces des milieux semi -ouverts et forestiers susceptibles de coloniser le site (diversification des surfaces d'habitats favorables à la faune). La diversification des habitats de ce site permettra également d'améliorer la continuité écologique, au regard de son positionnement au sein de la trame des milieux forestiers et du réseau déjà établi d'espaces naturels, de sa proximité avec le site d'Aucaleuc et des autres sites de compensation liés à la mesure MC5

#### **17.1.5.7 Justification de l'additionnalité de la mesure**

La mesure compensatoire MC5 devrait permettre de recréer une mosaïque d'habitats forestiers et semi-ouverts au sein du site. Si l'on considère la tendance d'évolution défavorable du site sans intervention (dégradation de l'état de conservation par l'absence de gestion), la plus-value écologique de la mesure compensatoire n'en sera que plus forte par la diversification d'habitats.

#### **17.1.5.8 Acteurs et modalités de pérennisation**

La parcelle cadastrale sur laquelle s'appuie le site de compensation MC5 est monsieur et Madame Rouillé. Pour assurer la maîtrise foncière dans le cadre du projet de compensation, IEL Exploitation 64 et les propriétaires ont signé une convention de mise à disposition du foncier.

#### **17.1.5.9 Modalités de suivi**

Les modalités de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de la mesure compensatoire MC5 sont précisées au chapitre 12.

## 17.1.6 Site de Quévert

### 17.1.6.1 Présentation du site de compensation

Ce site, d'une surface d'1.4ha et constitué d'une grande prairie méso-hygrophile enrichie avec de nombreux ronciers se situe sur la commune de Quévert, à l'Ouest immédiat de Dinan (cf. Figure 78 Figure 66). Ce site de compensation se situe à 500 m au Nord-Est du site du projet.

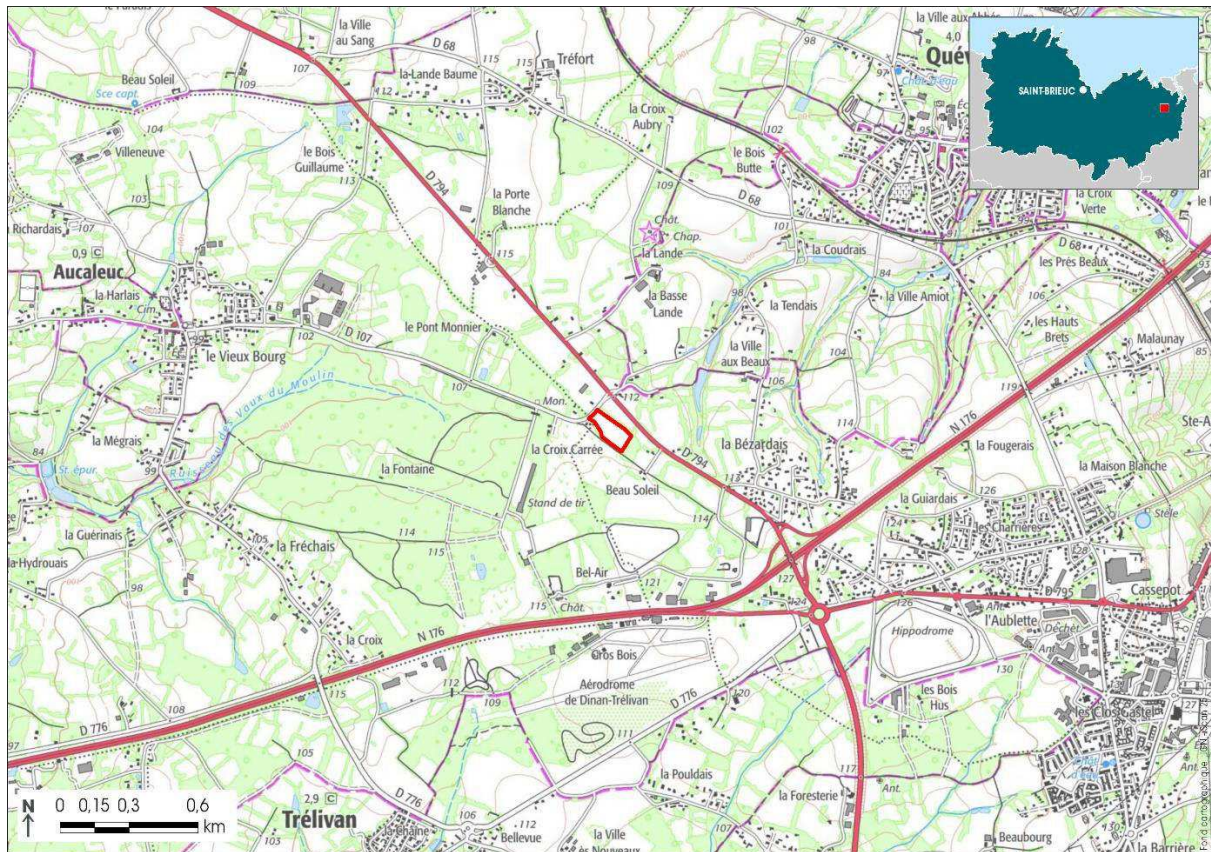


Figure 78: Localisation du site de Quévert

### 17.1.6.2 Evolution historique de l'occupation du sol

Dans les années 1950 les paysages autour du site de Quévert étaient beaucoup plus ouverts et à vocation agricole. Les boisements qui jouxtent aujourd'hui la zone d'étude n'existaient pas. L'environnement immédiat du site était globalement composé de parcelles de culture.

Le site en lui-même semblait être divisé en plusieurs parcelles différentes plus petites et elles aussi à vocation agricole.

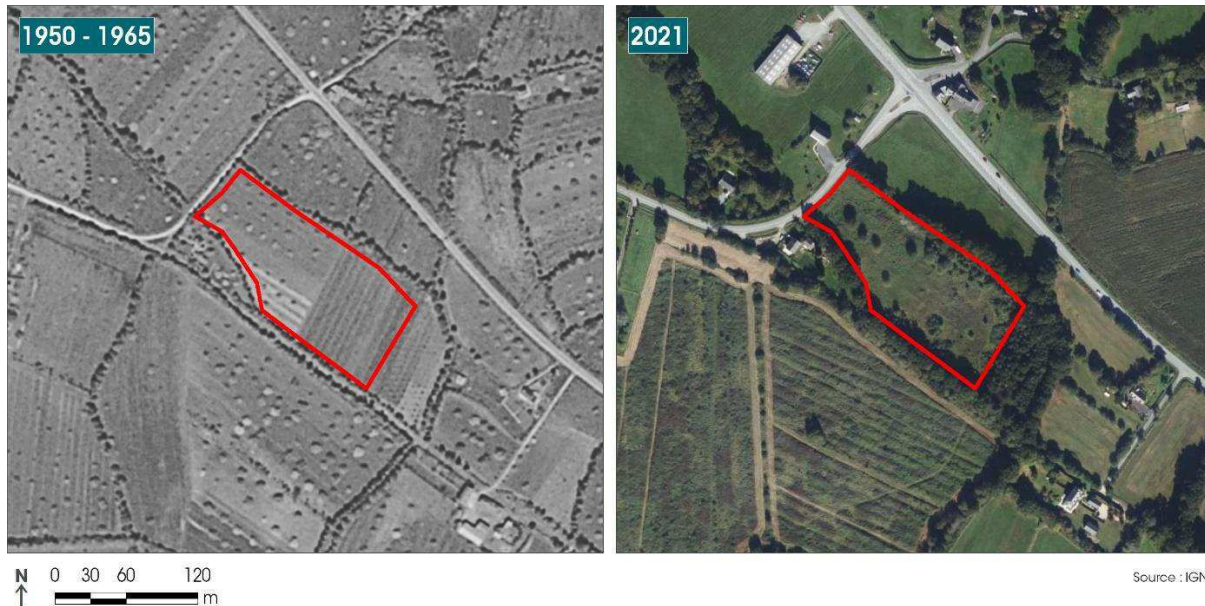


Figure 79 : Comparaison des photos aériennes du site de Quévert et ses environs (2021 / entre 1950 et 1965). Source : IGN.

### 17.1.6.3 Diagnostic initial d'intérêt écologique

#### Contexte écologique

Le site se situe au sein d'un environnement principalement rural mais se trouve en bordure extérieure de l'agglomération de Dinan, en contact direct avec le bocage breton dans lequel il s'inscrit parfaitement. Le site est pratiquement en contact direct avec le complexe forestier de l'ancien terrain militaire d'Aucaleuc, lieu du projet photovoltaïque.

Aucun zonage environnemental, ZNIEFF ou Natura 2000 n'englobe le site de compensation. Les zonages les plus proches étant la ZNIEFF de type 1 des Landes et bois de l'Avaugour en Taden et la ZSC de l'Estuaire de la Rance situées respectivement à 3.5Km au Nord-Est et à 5km à l'Est.

Le site s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional Rance-Emeraude aujourd'hui encore en projet de création et qui visera la préservation de la vallée de la Rance, de la Côte d'Emeraude et du bocage breton dans lequel le site de compensation s'inscrit.

#### Les formations végétales

Un tableau des formations végétales recouvrant le site (cf. Tableau 39) et une cartographie succincte associée sont présentés ci-dessous. Ces éléments sont le résultat du passage effectué sur le site en Mai 2023.

Le site de Quévert prend principalement la forme d'une grande prairie méso-hygrophile très enrichie. On retrouve de nombreuses espèces typiques de prairie mésophile comme la Houllque laineuse (*Holcus lanatus*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomeratus*) ou la Marguerite (*Leucanthemum vulgare*). Le caractère humide de la prairie est illustré par la forte présence

du Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*) et la Luzule ramassée (*Luzula congesta*). La ronce (*Rubus* sp) est très présente par endroit, enrichissant la zone.

Toute la partie la plus à l'Est de la zone est envahi par de nombreux ronciers au sein desquels se développent des Chênes pédonculés (*Quercus robur*).

Au milieu de la prairie, le long de la frange Nord on trouve un boisement mixte dans lequel on peut observer du Saule marsault (*Salix caprea*), du Châtaignier (*Castanea sativa*), de Chêne pédonculé et de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).

**Tableau 39: Formations végétales du site de Quévert**

Formation	Surface de la formation (ha)	% de la surface totale du site	Code NATURA 2000	Code EUNIS
<b>Formations herbacées naturelles et semi-naturelles</b>				
Prairie méso-hygrophile X Friche	0,988	69,38202247	/	E2.21 X I1.53
<b>Formations arbustives</b>				
Roncier	0,038	2,668539326	/	F3.131
Roncier X Chênaie	0,249	17,48595506	/	F3.131 X G1.A1
<b>Formations arborées</b>				
Forêt caducifoliée	0,115	8,075842697	/	G1
Bosquets à <i>Salix caprea</i>	0,034	2,387640449	/	/



Prairie méso-hygrophile X Friche



Roncier X Chênaie



Forêt caducifoliée

(Prises de vues : Nicolas BRIEAU ; THEMA Environnement)



Figure 80 : Cartographie simplifiée des formations végétales du site de Quévert

### La flore vasculaire

22 espèces végétales ont été recensées sur le site en 2023. Le site n'héberge pas d'espèce patrimoniale ni d'habitat d'intérêt communautaire.

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur le site.

### Entomofaune

Avec seulement cinq espèces de rhopalocères observées à l'occasion d'un unique passage, nos connaissances sur l'entomofaune sont encore très lacunaires. Il apparaît toutefois que les capacités d'accueil du site semblent très limitées, même si les franges de ronciers et les ronciers couplés à la chênaie constituent des abris pour les espèces.

Les quelques espèces observées sont toutes relativement communes et ne présentent pas de statuts de menace particulier.

### Herpétofaune

Aucune espèce n'a été contactée au sein du site, au regard de la difficulté de contact de ce groupe taxonomique.

### Avifaune

20 espèces ont été contactées au sein du site de compensation, ou à proximité immédiate. La plupart des espèces sont toutes relativement communes en Bretagne et France, hormis le Rossignol philomèle « Vulnérable » en Bretagne et la Chardonneret élégant « Vulnérable » en France. Ces deux espèces sont susceptibles de fréquenter le site pour la reproduction, notamment les ronciers et les ronciers associés à la chênaie.

### Mammifères

Aucune espèce n'a été contactée au sein du site, au regard de la difficulté de contact de ce groupe taxonomique.

#### **17.1.6.4 Description des grandes lignes de la mesure et de sa faisabilité**

L'état souhaité pour ce site consiste à créer une mosaïque à dominance de milieux semi-ouverts (lande et fourrés) sur le site avec quelques espaces plus ouverts de prairie. Ceci en conservant les haies sur les marges.

Pour atteindre cet état, il est nécessaire d'envisager une phase de débroussaillage. Cette phase consiste à supprimer certains ronciers au sol pour conserver des patches dans des secteurs maîtrisés, associé à une fauche de la végétation herbacée. Il faudra veiller à exporter la matière pour ne pas enrichir le milieu. Les ronciers en lisière de chênaie devront être conservés mais il faudra veiller à ne pas les laisser s'étendre trop largement vers l'intérieur de la parcelle.

Une fois la phase de conception finalisée, la gestion courante pourra se limiter à entretenir le milieu avec une gestion adaptée (pâturage ovin et fauche) afin de permettre le développement des espèces buissonnantes et des fourrés par patches au sein de la parcelle. La pression de pâturage devra être adaptée pour ne pas dégrader le milieu mais bien retrouver la fonctionnalité de ce dernier. La fauche devrait se faire deux fois par an, hors des périodes sensibles de la faune.

Les patches de ronciers présents à l'intérieur du site seront mis en exclos et gérées par taille annuelle afin de les maintenir dans un bon état de conservation.

#### **17.1.6.5 Calendrier de la mesure**

La phase de restauration du site initiée au cours de l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de déroger aux espèces protégées (année N), et réitérée lors de l'automne/hiver suivant (année N+1) si nécessaire.

L'initiation de la gestion sur ce site est envisagée pour l'année N+1. Pour atteindre cet objectif, une convention de gestion sera recherchée dès l'année N avec un exploitant local. Si aucun partenaire local ne s'avère intéressé et prêt à respecter un cahier des charges précis et adapté aux enjeux écologiques, IEL Exploitation 64 fera appel à un prestataire pour réaliser la gestion.

La gestion du site sera effective jusqu'à la fin de l'exploitation du parc photovoltaïque du site d'Aucaleuc (40 ans).

#### **17.1.6.6 Justification de l'équivalence avec le site impacté**

Un des impacts résiduels principaux du projet d'implantation de parc photovoltaïque sur le site d'Aucaleuc est relatif à la perte de milieux semi-ouverts. Cela implique également des impacts résiduels sur la faune de ces milieux (herpétofaune et avifaune principalement).

Les mesures entreprises sur le site permettront de recréer une mosaïque d'habitats semi-ouverts et ouverts (patches de fourrés) sur un milieu enrichi dégradé, lié à un abandon d'activité agricole. Cet aspect de la mesure de compensation permettra de d'accroître l'intérêt du site pour les espèces des milieux semi-ouverts susceptibles de coloniser le site (diversification des surfaces d'habitats favorables à la faune). La diversification des habitats de ce site permettra également d'améliorer la continuité écologique, au regard de son positionnement au sein de la trame des milieux semi-ouverts et landes du réseau déjà établi d'espaces naturels, de sa proximité avec le site d'Aucaleuc et des autres sites de compensation liés à la mesure MC4

#### **17.1.6.7 Justification de l'additionnalité de la mesure**

La mesure compensatoire MC4 devrait permettre de recréer une mosaïque d'habitats semi-ouverts et ouverts au sein du site. Si l'on considère la tendance d'évolution défavorable du site sans intervention (enrichissement massif par la ronce et fermeture des prairies), la plus-value écologique de la mesure compensatoire n'en sera que plus forte par la diversification d'habitats.

#### **17.1.6.8 Acteurs et modalités de pérennisation**

La parcelle cadastrale sur laquelle s'appuie le site de compensation MC4 appartient à un propriétaire privé. Pour assurer la maîtrise foncière dans le cadre du projet de compensation, IEL Exploitation 64 et le propriétaire ont signé une convention de mise à disposition du foncier.

#### **17.1.6.9 Modalités de suivi**

Les modalités de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de la mesure compensatoire MC5 sont précisées au chapitre 12.



## 17.1.7 Site de Languédias

### 17.1.7.1 Présentation du site de compensation

Ce site, d'une surface d'3.3ha prend la forme d'une mosaïque de landes plus ou moins dégradées sur la commune de Languédias, au Sud-Ouest de Dinan (cf. Figure 81). Ce site de compensation se situe à 9 km au Sud-Ouest du site du projet.

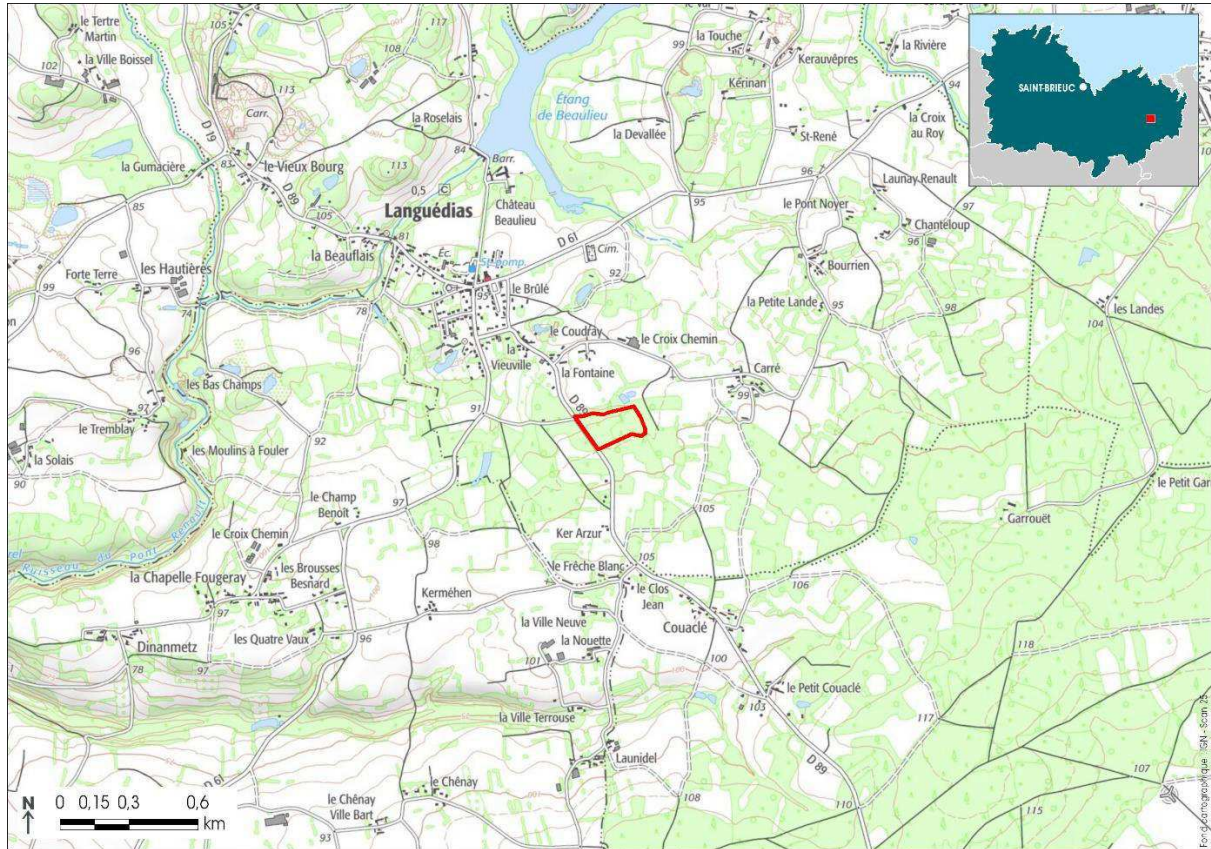


Figure 81: Localisation du site de Languédias

### 17.1.7.2 Evolution historique de l'occupation du sol

Dans les années 1950 les paysages autour du site de Languédias étaient beaucoup plus ouverts et sans doute à vocation agricole. Les boisements qui jouxtent aujourd'hui la zone d'étude n'existaient pas. Le site en lui-même semblait prendre la forme d'une grande parcelle pâturée qui fut abandonnée depuis.

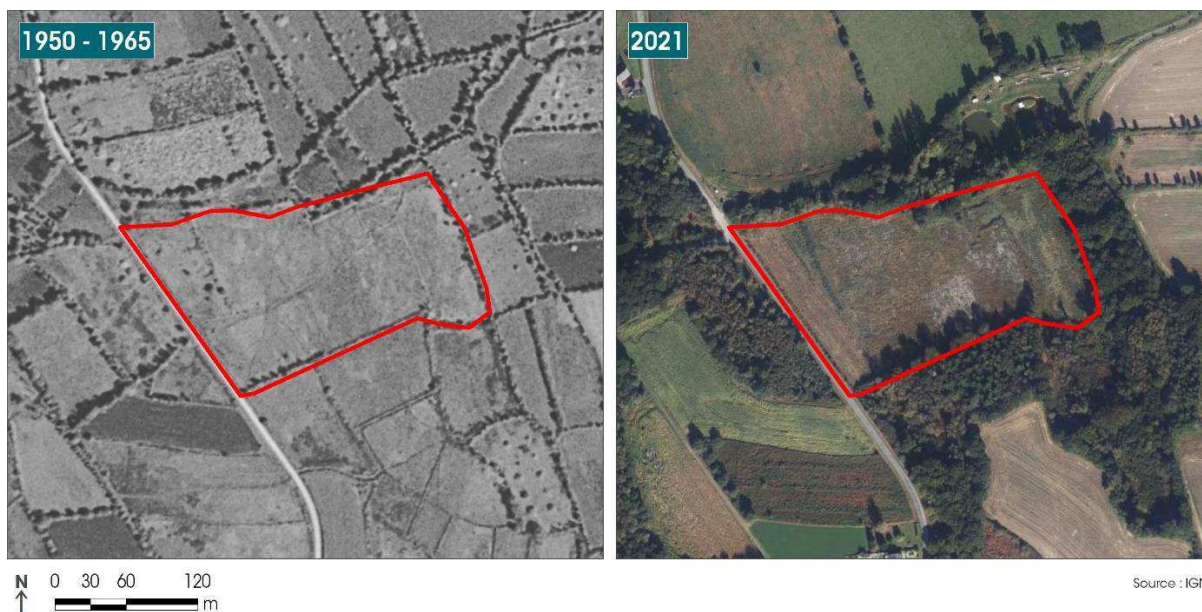


Figure 82 : Comparaison des photos aériennes du site de Languédias et ses environs (2021 / entre 1950 et 1965). Source : IGN.

### 17.1.7.3 Diagnostic initial d'intérêt écologique

#### Contexte écologique

Le site s'inscrit dans un environnement composé principalement de parcelles agricoles entre-coupées de petits boisements formant un maillage paysager très intéressant du point de vue de la continuité écologique avec le bois d'Yvignac à l'Est.

Aucun zonage environnemental, ZNIEFF ou Natura 2000 n'englobe le site de compensation. Les zonages les plus proches étant la ZNIEFF de type 1 de l'Etang de Beaulieu à 800m au Nord et celle de l'Etang de Jugon à 7Km à l'Ouest.

Le site s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional Rance-Emeraude aujourd'hui encore en projet de création et qui visera la préservation de la vallée de la Rance, de la Côte d'Emeraude et du bocage breton.

#### Les formations végétales

Un tableau des formations végétales recouvrant le site (cf. Tableau 40) et une cartographie succincte associée sont présentés ci-dessous. Ces éléments sont le résultat du passage effectué sur le site en Mai 2023.

Le site d'étude est globalement divisé en quatre zones distinctes au vu de leur physionomie. La partie la plus à l'Est est dominée par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et des repousses de Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) sur un fond herbacé où la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) dominent. On a donc un faciès de lande humide plutôt dégradée par la présence en grande quantité de Molinie qui tend à être envahie par la Fougère Aigle et dans une moindre mesure par le Bouleau pubescent.

Dans la continuité du précédent habitat vers l'Ouest on retrouve de nouveau une végétation de lande humide mais avec un faciès beaucoup plus ouvert. En effet la Fougère aigle et le Bouleau pubescent sont

présents mais de façon sporadique. La Molinie bleue domine largement en compagnie de la Bruyère ciliée, on trouve aussi la Callune commune (*Calluna vulgaris*), la Laîche à épis distants (*Carex distans*), la Laîche jaune (*Carex flava*) et le Polygale commun (*Polygala vulgaris*). A noter que les landes humides en bon état de conservation sont des habitats d'intérêt prioritaire (NATURA 2000), or ici la très forte présence de la Molinie bleue illustre la dégradation de l'habitat ce qui l'empêche de bénéficier du statut.

A la frontière entre ces deux habitats on trouve un fourré arbustif très largement dominé par le Bouleau pubescent.

La dernière partie la plus à l'Ouest est assez semblable au premier habitat décrit plus haut, si ce n'est que le fond herbacé est davantage prairial. En effet on retrouve une strate arbustive bien développée avec toujours le Bouleau pubescent en compagnie du Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) et l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*). La strate herbacée est dominée par l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ce qui illustre le caractère humide de la zone. La Fougère aigle est toujours bien présente avec de gros patches par endroit.

**Tableau 40: Formations végétales du site de Languédias**

Formation	Surface de la formation (ha)	% de la surface totale du site	Code NATURA 2000	Code EUNIS
<b>Formations herbacée naturelles et semi-naturelles</b>				
Lande à Molinie	1,678	50,74085274	/	F4.13
Lande à Molinie X Ourlet à Fougère Aigle	0,699	21,13698216	/	F4.13 X E5.3
Landes à Fougère Aigle X Prairie humide	0,87	26,30783187	/	E5.3 X E3.41
<b>Formations arborées</b>				
Boisement/Fourré à <i>Betula pubescens</i>	0,06	1,814333233	/	T1-C1



Lande à Molinie



Lande à Fougère Aigle X Prairie humide



Lande à Moline X Lande à Fougère Aigle

(Prises de vues : Nicolas BRIEAU ; THEMA Environnement)

#### OCCUPATION DU SOL DU SITE DE COMPENSATION LANGUÉDIAS

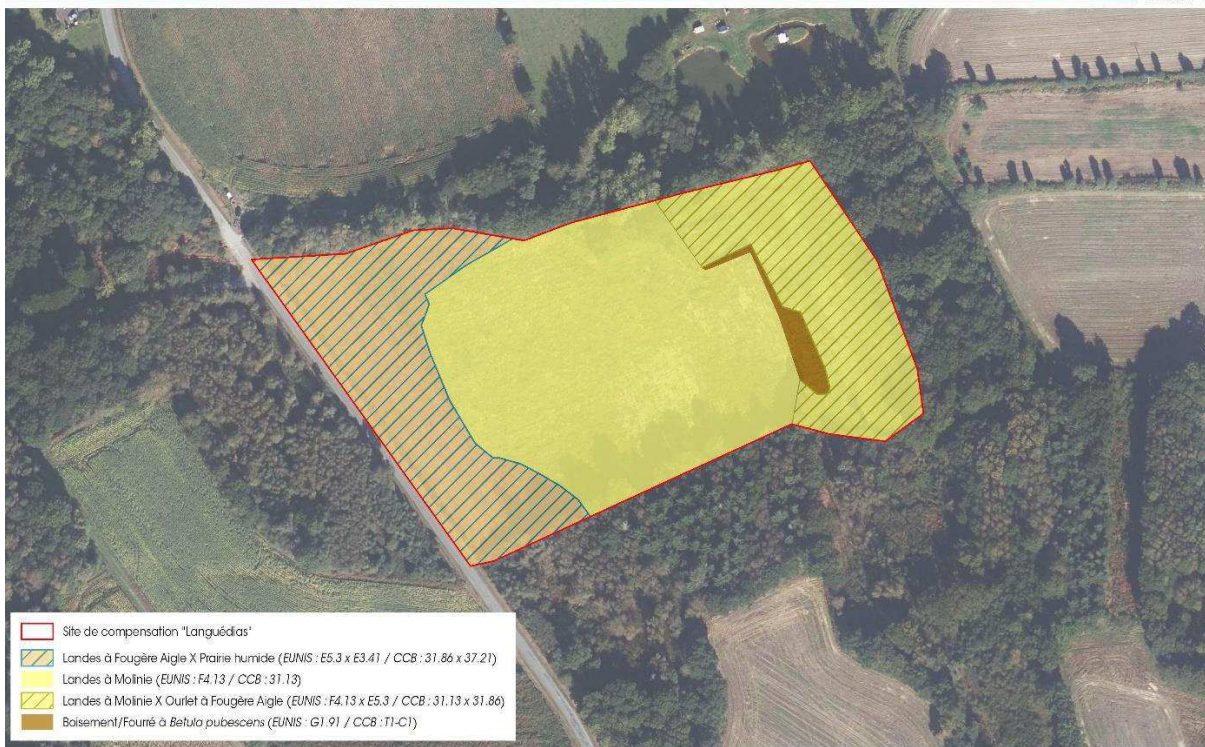


Figure 83 : Cartographie simplifiée des formations végétales du site de Languédias

#### La flore vasculaire

19 espèces végétales ont été recensées sur le site en 2023. Le site n'héberge pas d'espèce patrimoniale ni d'habitat d'intérêt communautaire.

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur le site.

#### Entomofaune

Avec seulement quatre espèces de rhopalocères et six espèces d'odonates observées à l'occasion d'un unique passage, nos connaissances sur l'entomofaune sont encore très lacunaires. Il apparaît toutefois que les capacités d'accueil du site semblent intéressantes.

Les quelques espèces observées sont toutes relativement communes et ne présentent pas de statuts de menace particulier.

### **Herpétofaune**

Aucune espèce n'a été contactée au sein du site, au regard de la difficulté de contact de ce groupe taxonomique.

### **Avifaune**

14 espèces ont été contactées au sein du site de compensation ou à proximité immédiate. La plupart des espèces sont toutes relativement communes en Bretagne et France, hormis le bruant jaune qui est « Vulnérable » en France et « Quasi-menacé » en Bretagne, au même titre que la Mésange nonnette. À noter la présence de 2 espèces déterminante ZNIEFF, le Héron cendré et le Roitelet à triple bandeau. En dehors du Héron cendré qui fréquente surtout le bassin au Nord du site, le Bruant jaune, la Mésange nonnette et le Roitelet à triple bandeau sont susceptibles de se reproduire en périphérie du site.

### **Mammifères**

Une espèce a été contactée au sein du site de compensation : Le Lièvre d'Europe, relativement commune en Bretagne et France.

#### **17.1.7.4 Description des grandes lignes de la mesure et de sa faisabilité**

L'état souhaité pour ce site consiste à créer une mosaïque à dominance de milieux semi-ouverts (landes et fourrés) sur le site avec quelques espaces plus ouverts de prairie. Ceci en conservant les haies sur les marges.

Pour atteindre cet état, il est nécessaire d'envisager une phase de débroussaillage, notamment des repousses de bouleaux. Une partie du bois coupé pourra être laissé au sol, au pied de la boulaie.

Une fois la phase de conception finalisée, la gestion courante pourra se limiter à entretenir le milieu avec une gestion adaptée afin de permettre le développement de la lande (pâturage ovin sur la parcelle dans sa globalité ou fauche) afin de faire régresser la Fougère aigle et limiter l'expansion de la molinie. La pression de pâturage devra être adaptée pour ne pas dégrader le milieu mais bien retrouver la fonctionnalité de ce dernier. La fauche devrait se faire deux fois par an, hors des périodes sensibles de la faune.

Les fourrés présents à l'intérieur du site seront mis en exclos et gérées par taille annuelle afin de les maintenir dans un bon état de conservation.

#### **17.1.7.5 Calendrier de la mesure**

La phase de restauration du site initiée au cours de l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de déroger aux espèces protégées (année N), et réitérée lors de l'automne/hiver suivant (année N+1) si nécessaire.

L'initiation de la gestion sur ce site est envisagée pour l'année N+1. Pour atteindre cet objectif, une convention de gestion sera recherchée dès l'année N avec un exploitant local. Si aucun partenaire local ne s'avère intéressé et prêt à respecter un cahier des charges précis et adapté aux enjeux écologiques, IEL Exploitation 64 fera appel à un prestataire pour réaliser la gestion.

La gestion du site sera effective jusqu'à la fin de l'exploitation du parc photovoltaïque du site d'Aucaleuc (40 ans).

#### **17.1.7.6 Justification de l'équivalence avec le site impacté**

Un des impacts résiduels principaux du projet d'implantation de parc photovoltaïque sur le site d'Aucaleuc est relatif à la perte de milieux semi-ouverts. Cela implique également des impacts résiduels sur la faune de ces milieux (herpétofaune et avifaune principalement).

Les mesures entreprises sur le site permettront de recréer une mosaïque d'habitats semi-ouverts et ouverts (patches de fourrés) sur un milieu de lande dégradée en partie par la molinie, une partie par la présence de la Fougère aigle et enfin une partie par une recolonisation de bouleaux. Cet aspect de la mesure de compensation permettra de d'accroître l'intérêt du site pour les espèces des milieux semi-ouverts susceptibles de coloniser le site (diversification des surfaces d'habitats favorables à la faune). La diversification des habitats de ce site permettra également d'améliorer la continuité écologique, au regard de son positionnement au sein de la trame des milieux semi-ouverts et landes du réseau déjà établi d'espaces naturels, de sa proximité avec le site d'Aucaleuc et des autres sites de compensation liés à la mesure MC4.

#### **17.1.7.7 Justification de l'additionnalité de la mesure**

La mesure compensatoire MC4 devrait permettre de recréer une mosaïque d'habitats semi-ouverts et ouverts au sein du site. Si l'on considère la tendance d'évolution défavorable du site sans intervention (dégradation de l'état de conservation par un enrichissement de la lande (colonisation d'une partie par les bouleaux, le reste par la molinie puis la Fougère aigle), la plus-value écologique de la mesure compensatoire n'en sera que plus forte par la diversification d'habitats.

#### **17.1.7.8 Acteurs et modalités de pérennisation**

La parcelle cadastrale sur laquelle s'appuie le site de compensation MC4 appartient à un propriétaire privé. Pour assurer la maîtrise foncière dans le cadre du projet de compensation, IEL Exploitation 64 et le propriétaire ont signé une convention de mise à disposition du foncier.

#### **17.1.7.9 Modalités de suivi**

Les modalités de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de la mesure compensatoire MC5 sont précisées au chapitre 12.